

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2118 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TALLABI AHMED

Date de naissance : 01.01.1949

Adresse : AL 12/longeau F4 05 101 alfa casablanca

Tél. : 06 72 18 21 34 Total des frais engagés : 4396.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecin Général
Expert Assermenté Prés les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaa - Casablanca
Tél: 0522 55 22 11 - GSM: 0671 06 57 04

Date de consultation : 70.01.2022

Nom et prénom du malade : TALLABI AHMED

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie : Troubles respiratoires

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

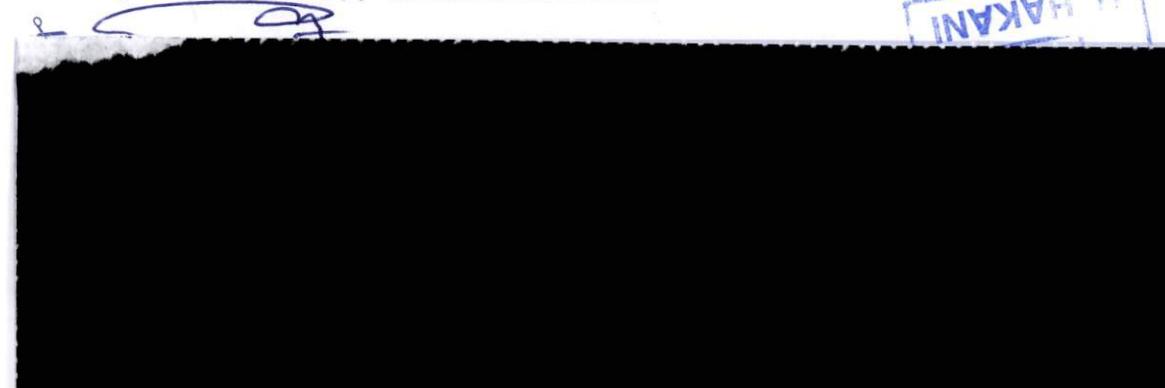
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 11/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/08/22	VERTIGO	1	15000	Dr. HADDOU BOUALEM Medecin Generaliste Expertise en Presles Ithaqueux 32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N") Cite Djemaa - Casablanca Tel: 0522 55 22 11 - GSM: 0671 86 57 88

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SOUS LA VILLE	10/08/22	236,90

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS	
H	25533412 00000000 35533411		21433552 00000000 11433553
D	00000000		00000000
B	00000000		00000000
G	35533411		11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HADDOU BOUALEM

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté auprès Des Tribunaux

32, Avenue Union Africaine
(Ex Avenue "N") Cité Djemaâ
Casablanca - Tél.: 05 22 55 22 11
GSM : 06 71 06 57 04

الدكتور حدو بوعلام
الطب العام
خبير محلف لدى المحاكم

32 شارع الوحدة الإفريقية
(شارع ن سابقا) - قرية الجماعة
البيضاء - الهاتف : 05 22 55 22 11
المحمول : 06 71 06 57 04

TA 1248

Casablanca , le : 10/08/2012

DR HADDOU
BOUALEM

M² TA 1248/2012

98,00

45

Néfum

89,50

1 fct x psl 30 / N 20,2

Eurofyl D3 gants

45

49,40

8 fltr

Cotrax ep

2 fltr 5 12,1

45

T = 236,90

PHARMACEUTIQUE
Groupe K.R. 151 N° 23/25
EL Oufa - Casablanca
Tel : 05 22 89 00 63
I.C.E : 0005000246000026

Dr. HADDOU BOUALEM
Médecine Générale
Expert Assermenté Pres les Tribunaux
32, Av. Union Africaine (Ex. Av. "N")
Cité Djemaâ - Casablanca
Tél: 0522 55 22 11 - GSM: 0671 06 57 04

PHARMACEUTIQUE
Groupe K.R. Rue 154 N° 23/25
EL Oufa - Casablanca
Tel : 05 22 89 63
I.C.E : 0005000246000026

Curogyl® D3



8 051128 635522

Lot : 220096

À consommer de
préférence avant le : 03/2025

PPC : 89,50 DH

49,40

Complément alimentaire ce n'est pas un mèche
Autorisation CDE N° 20211006091/RQV3/D

À CONSOMMER AVANT: 06/2023

LOT N: 19021305

PRIX: 98.00 DHS

49,40